



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
- 95130 -

TRANSMIS LE  
REÇU LE  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE  
PUBLIÉ LE  
EXÉCUTOIRE LE

3 1 MARS 2022

- 1 AVR 2022

- 1 AVR 2022

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION – QUESTION DIVERSE N°1

**OBJET : ASSEMBLÉES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
AU FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
(FACECO) DANS LE CADRE DE L'APPEL D'URGENCE POUR LES POPULATIONS  
VICTIMES – ACTION UKRAINE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Mesdames et Messieurs les Adjointes (\*) :** Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipales (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

**Madame et Messieurs les Conseillers Municipales (\*) :** Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

**Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Florent BATIER, Océane USTASE.

**ABSENTS (donnent pouvoir à) :**

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

**Marie-Christine CAVECCHI :** Xavier MELKI

**Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

**Hervé GALICHET :** Claire LE BERRE

**Bruno DE CARLI :** Patrick BOULLÉ

**Rachel SABATIER-GIRAULT :** Absente excusée.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

**Françoise MENDY-LASCOT :** Vincent MULOT

#### Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Secrétariat Général

P1/1

**JEUDI 24 MARS 2022**  
**DÉLIBÉRATION – QUESTION DIVERSE N°1**

**OBJET : ASSEMBLÉES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (FACECO) DANS LE CADRE DE L'APPEL D'URGENCE POUR LES POPULATIONS VICTIMES – ACTION UKRAINE.**

**Le Conseil municipal**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le fonds de concours FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE),

**CONSIDÉRANT** que l'invasion militaire russe en Ukraine a déclenché une grave crise humanitaire,

**CONSIDÉRANT** l'appel à la solidarité lancé par l'État et les associations humanitaires afin de faire face à la détresse des Ukrainiens,

**CONSIDÉRANT** que le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde,

**CONSIDÉRANT** que le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) constitue le seul outil pour que les collectivités territoriales puissent répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Franconville-la-Garenne n'est pas restée insensible à la situation de la population ukrainienne dès le déclenchement des hostilités et souhaite lui apporter très concrètement son soutien,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Article 1 : DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 5 000 € au Fonds de concours FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales), au titre des « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger – Action UKRAINE ».

**Article 2 : PRÉCISE** que le versement en faveur de ce fonds de concours sera effectué par virement sur le compte de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger (DSFIPE).

**Article 3 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 4 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

*Mme Jeanne Charrier*



**POUR EXTRAIT CONFORME**

Xavier MELKI

Maire de Franconville

Conseiller Régional d'Ile-de-France



# Acte à classer

DL24032022-QD1

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      > AR reçu <      Classé  
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-03-31T16-41-06.00 ( MI236575569 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220324-DL24032022-QD1-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : ASSEMBLÉES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE GESTIONNELLE  
AU FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
(FACECO) DANS LE CADRE DE L'APPEL D'URGENCE POUR LES  
POPULATIONS VICTIMES - ACTION UKRAINE.

Date de décision : 24/03/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.3. attribuées aux établissements et organismes publics (EPCI, CCAS...)

Acte : QD1V2- ASS - subv Réfugiés  
ukrainiens.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/22 à 16:41

Date 31/03/22 à 16:41

Date 31/03/22 à 16:48

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle

